

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement					
	1 an		6 mois		3 mois	
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME

Les abonnements et annonces sont payables d'avances

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)	1
Création de sociétés.....	12
Récépissés de déclarations d'associations	12
(Avis de perte de titres fonciers).....	19

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, aux présentes immatriculations, en mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Kara, Sotouboua, Lomé, Aného, Tsévié, Mango, Notsé, Dapaong, Kpalimé et Sokodé.

Suivant réquisition, n° 20 651 déposée le 1^{er} - 12 - 1999, M. TAGBA Abi Tchao, profession de professeur, demeurant et domicilié à Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 60 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 1110, au sud par le lot n° 1115, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, et à l'ouest par les lots n° 1112 et 1113.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 652 déposée le 1^{er} - 12 - 1999, M. TAGBA Abi Tchao, profession de professeur, demeurant et domicilié à Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par les lots n° 134, 135 et 136, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue de 8 m, à l'ouest par le lot n° 144.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 653 déposée le 1^{er} - 12 - 1999, Mme DOAMEKPOR Akoko Martha, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 97 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Nyékonakpoé et borné au nord, au sud et à l'est par trois lots non numérotés, à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 654 déposée le 02 - 12 - 1999, M. DJIBOM Elotodé Akakpo, profession de plombier, demeurant et domicilié à Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 01 ca situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji Kpodji et borné au nord, au sud et à l'ouest par Amavi Ekoué, à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 655 déposée le 02 - 12 - 1999, M. AKOUMAH Adotui Efui, profession d'ingénieur radiodiffusion, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 27 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiao Avédji et borné au nord par les lots n° 880 et 881, au sud et à l'est par deux rues non dénommées et à l'ouest par les lots n° 881 bis et 882 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 656 déposée le 02 - 12 - 1999, M. BATCHASSI Abalo Tombi, profession de directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

Quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè Cité I et borné au nord par le lot n° 273, au sud par le lot n° 269, à l'est par le lot 271 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 657 déposée le 03 - 12 - 1999, Mlle GLASSOU Amivi E. Josephine, profession de secrétaire de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiao-Sagbado et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Toka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 658 déposée le 03 - 12 - 1999, M. BEDZRA Germain, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 31 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé-Anonkui, et borné au nord par la route Agoènyivé-Mission Tové, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot 2 et à l'ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 659 déposée le 06 - 12 - 1999, M. TAGBA Ataféïtom, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 83 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue projetée de 16 m, au sud par les lots 526, 527 et 529, à l'est par les lots n° 528 et 529 et à l'ouest par le lot n° 526.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 660 déposée le 06 - 12 - 1999, M. TAGBAA Taféitor, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 1 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par le lot n° 1382, au sud par une rue non dénommée de 28 m et à l'ouest par le lot n° 1380.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 661 déposée le 06 - 12 - 1999, M. SOKA Yaodém, profession d'officier d'Active, demeurant et domicilié à Agoènyivé Logopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 35 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot 889, au sud par une rue de 12 m, à l'est par une rue de 16 m, à l'ouest par le lot 887.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 662 déposée le 06 - 12 - 1999, M. SOKA Yaodém, profession d'officier d'Active, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 9 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 897 et à l'ouest par le lot 896 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 663 déposée le 06 - 12 - 1999, M. AMAVI Koffi, profession de clerc de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 60 ca situé à Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 25 63, au sud par le lot 2561, à l'est par le lot 2573 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ADIHO Gouwanou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 664 déposée le 07 - 12 - 1999, M. MASSINA Palouki, profession de professeur de droit à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha 16 a 85 ca situé à Lilikopé-Wukpé, préfecture du Zio et borné au nord par la collectivité Kodo, au sud par la collectivité Kpéglo, à l'est par le ruisseau Talogové et à l'ouest par la piste d'Abalokpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 665 déposée le 07 - 12 - 1999, Mlle AHANOGBE Afiwa, épouse EFIO, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoènyivé, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 576, au sud par le lot 580, à l'est par le lot n° 579 et à l'ouest par une rue non dénommée de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 666 déposée le 07 - 12 - 1999, M. SETHO Yawovi Awimé Jean-Daniel, profession de D.G.A. à la CICA-FAO Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 76 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 8, au sud par l'ancienne Route d'Hydrocarbure, à l'est par le lot 10 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 667 déposée le 08 - 12 - 1999, M. SADE Koffi Henri, profession d'ingénieur des TP en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de

ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha 76 a 59 ca situé à Badja-Agoudja, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzogade et borné au nord par les propriétés DOUTI et Kokou BADJA, au sud par la collectivité ALAGLO et la route Agoudja-Badja Agoudékpé, à l'est par la propriété Kokou Badja et à l'ouest par la collectivité Adjevi Comlan et la propriété Douti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 668 déposée le 08 - 12 - 1999, Mme SAMBIANI Blinkbo, née DJANGBEDJA, professeur de pharmacien, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 11 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin centre et borné au nord par le lot n° 15, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par le lot n° 16 B et à l'ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 669 déposée le 09 - 12 - 1999, Mme OLYMPIO Essi Elinam, profession de mécanographe retraitée de la SOTOMA, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 22 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par le lot n° 134, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par la rue Aflao Totsivi de 28 m et à l'ouest par les lots n° 131 et 129.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 670 déposée le 09 - 12 - 1999, M. ATTIOGBE Eli Quam, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé

à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2552 A, au sud par le lot n° 2544, à l'est par le lot n° 2553 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 671 déposée le 10 - 12 - 1999, M. KONDO Tokpovi K. Agbélenko, profession de technicien à CIMTOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Agbata n° 1, connu sous le nom de Agbata et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ALLAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 672 déposée le 10 - 12 - 1999, M^{re} AMO-TEHEWO Pikéti, profession d'infirmier retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 1006, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 1008 et à l'ouest par le lot n° 1005.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 673 déposée le 10 - 12 - 1999, M. YABOUE Kokou Rakaan, profession d'ingénieur des Mines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 34 ca situé à Mango connu sous le nom de Mango et borné au nord par les propriétés BOSSOU et ATCHON, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par la propriété NAFARA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 674 déposée le 10 - 12 - 1999, M. AKOLLY Efoé, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Lomé Baguida Plantation, connu sous le nom de Agodeke et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Ghédekpu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 675 déposée le 10 - 12 - 1999, M. ACOTIE Couassikan, profession d'enseignant retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 89 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1507, au sud par une rue non dénommée de 21 m, à l'est par le lot n° 1502 et à l'ouest par le lot n° 1500.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 676 déposée le 09 - 12 - 1999, M. BODJONA Essotina Mèwè, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 45 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété EDJEOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 677 déposée le 13 - 12 - 1999, M. MIGNANOU Amégnagbo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 89 ca situé à Lomé connu sous le nom de Dévego et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AMEGNITO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 678 déposée le 14 - 12 - 1999, M. FIOGBE Kokou mandataire de Mme ODONKOR Saklé profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca situé à Lomé Aflao Avedji, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 157, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 14 m, à l'ouest par le lot n° 154.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ODONKOR Saklé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 679 déposée le 14 - 12 - 1999, Mme LAWSON-BOE ALLAH Kokovi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 88 ca situé à Kpogan Agbétsiko, connu sous le nom de Agbétsiko et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les héritiers AGBEHONOU Kitégi, au sud par la route nationale n° 2 Lomé Aného.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 680 déposée le 15 - 12 - 1999, M. AMELETE N. Cyrille, profession de fonctionnaire des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par la rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 56, à l'est par le lot n° 58 et à l'ouest par le lot n° 54.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 681 déposée le 15 - 12 - 1999, M. FOLLY ASSION, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 64 a 55 ca situé à Notsé connu sous le nom d'Eku Agbogbogodo et borné au nord par la propriété Kossi-Gla, au sud par la rivière Tchoum, à l'est par la teckeraie propriété ABALOU et à l'ouest par la propriété ALIDJINON Kumédjina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 682 déposée le 16 - 12 - 1999, Mlle OUBO GBATIN Ningber profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 94 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Dogbéanou et borné au nord par un lot non numéroté, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 331.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 683 déposée le 16 - 12 - 1999, M. AGONGLOVI Patrice profession d'électricien, demeurant et domicilié en Allemagne, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 31 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la propriété Blebou Yawo, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Akpade Wogbé Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 684 déposée le 17 - 12 - 1999, M EDJAMEH Pierre, profession de mécanographe, demeurant et domicilié à Agbogamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 00 ca situé à Gbodjomé, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété ETOU Wotoègninou et à l'est par la propriété ETOU Soli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 685 déposée le 17 - 12 - 1999, M. ATTIOGBE Folly, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 46 ca situé à Lomé Adamavo connu sous le nom de Maya Kopé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 1227, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1224.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 686 déposée le 17 - 12 - 1999, Mme KOUDADJE-ADOUN Ablawa Mawuèna, née AGBETROBU profession de comptable gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 91 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de zone de réinstallation expropriées FIR et borné au nord par les lots n°s 1176 et 1178, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 1175 et à l'ouest par le lot n° 1181.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 687 déposée le 20 - 12 - 1999, M. ZAKARI Mouminou, profession de gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Yokoè-Agblègan et borné au nord par le lot n° 57, au sud par le lot n° 63, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 58 et 60.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 688 déposée le 20 - 12 - 1999, M BARRY Ada Mahamed, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Nassablé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 50 a 03 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Worgou et borné au nord par la propriété BOUNDJAKE Lardagou, au sud, à l'ouest par la propriété Sankpani Sati et à l'est par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 689 déposée le 20 - 12 - 1999, M. ATOUGA Lapodini, profession d'ingénieur Agro économiste, demeurant et domicilié à Nassabé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 33 ca situé à Dapaong connu sous le nom de Nassabé et borné au nord par la propriété Blaou Yendar, au sud par la propriété Kanfitine Binoune, à l'est par la propriété Bigbala Madja et à l'ouest par la route de Tantigou Barragé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 690, déposée le 20 - 12 - 1999, M. ATOUGA Lapodini, profession d'ingénieur Agro économiste, demeurant et domicilié à Nassabé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 81 ca situé à Dapaong connu sous le nom de Nassabé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Kanfitine Bénoune, au sud par la propriété Bigbala Madja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 691 déposée le 20 - 12 - 1999, M. POUNDIBE Nagbandja profession, d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Dapaong Pitigog, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 20 a 05 ca situé à Dapaong connu sous le nom de Pogno et borné au nord par la route Pogno Kompienga, au sud et à l'ouest par la propriété Tchale Yandja, à l'est par le domaine de l'église Luthérienne du Togo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 692 déposée le 20 - 12 - 1999, Mme KOMLAN Ayawovi Justine, épouse LAODIMA, profession de juriste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 11 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au nord par les lots n°s 947 et 948, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 et à l'ouest par le lot n° 945.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. FADUGBA Bayo Olufemi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 693 déposée le 20 - 12 - 1999, M. BARRY Ada Mohamed, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Nassabé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 72 a 65 ca situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Sakpani Safi, à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 694, déposée le 20 - 12 - 1999, M. M'DAKENA Atara, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de lotissement de la gendarmerie et borné au nord par le lot n° 515, au sud par le lot 521, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par les lots n°s 516 et 518.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 695 déposée le 20 - 12 - 1999, M. BAYOGDA Mkenna profession, d'ingénieur industriel, demeurant et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'im-

matriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 20 ca situé à Lomé Totsigan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsigan et borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud par les lots n° 302 et 304, à l'ouest par le lot n° 301.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SAGUINTAAH Babako et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 696 déposée le 22 - 12 - 1999, M. DOWOU Rafiou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 03 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au nord et à l'ouest par deux rues en projet, au sud par les lots n° 757 B et 756 B et à l'est par les lots n° 752 et 753.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 697 déposée le 22 - 12 - 1999, M. AYIVOR Akouété Paul, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au nord et à l'ouest par deux rues en projet, au sud par le lot n° 702, à l'est par le lot 700.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 698, déposée le 22 - 12 - 1999, M. AYEDJI Kossi Florent, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 ha 86 a 18 ca situé à Adjakpa, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Nouvé et borné au nord et à l'ouest par les propriétés Klovi Yawo et Klovi Atsoufé, au sud par la route Amoussoukopé Kpévé, à l'est par la propriété Adopre Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 699 déposée le 22 - 12 - 1999, M. BARCOLA Essohanam, profession, de sous brigadier de police, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 60 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Kara - sud et borné au nord par la propriété BARCOLA, au sud par la collectivité Azoti Tchikpindou, à l'est par l'ancienne nationale n° 1 et à l'ouest par la propriété BARCOLA et la collectivité Azoti Tchikpindou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la succession du feu BARCOLA Djobo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 700 déposée le 22 - 12 - 1999, M. AGBEMABIASSE Komlan Amétépé, profession de agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 ha 41 a 91 ca situé à Agou, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Egbi Agodéké et borné au nord par la collectivité Adabra, au sud par la propriété Togbossy Komlavi Sodola, à l'est par le Ruisseau Egbi et à l'ouest par la propriété Atisso Paul M.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TOGBOSSY Komlavi Sodola et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 701 déposée le 22 - 12 - 1999, Mme MENSAH ASSIAKOLEY Télé Fandji, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Hédzranawoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Wuitigomé et borné au nord par le lot n° 24, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par le lot n° 22.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 702, déposée le 23 - 12 - 1999, M. AHYEE E.E. Ama, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 95 a 89 ca situé à Ségbé, préfecture du Golfe et borné au nord par la propriété Koglan, au sud par la collectivité Atou, à l'est par la route Ségbé Sanguéra et à l'ouest par les propriétés Amakoué Kalaboka et Afalété Agbaglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 703 déposée le 27 - 12 - 1999, M. NANDJA Zakari profession, de militaire, demeurant et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 70 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 695, à l'est par le lot n° 696 et à l'ouest par le lot n° 690.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 704 déposée le 27 - 12 - 1999, M. YAYA Sani, profession de cadre de bureau demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 99 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 175, au sud par les lots 176 bis et 179 bis, à l'est par les lots n° 174 et 177 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 705 déposée le 27 - 12 - 1999, Mlle DJAKOU Abra Francisca, profession d'employée de BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 88 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud par la propriété Assou, à l'est par le lot n° 2 bis et à l'ouest par la propriété Assou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 706, déposée le 27 - 12 - 1999, M. TOGBE Comlanvi, profession d'employé de Total, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 03 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété DOH Tomi Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 707 déposée le 27 - 12 - 1999, M. BARRIGAH-BENISSAN Dakitché, profession, d'employé de douane, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 51 ca situé à Lomé Baguida connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par le lot n° 64, au sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'est par la propriété Kenztler et à l'ouest par le lot n° 63.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 708 déposée le 28 - 12 - 1999, M. OCLOO Kossi Déla, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Aflao, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 98 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Logan Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 710, déposée le 28 - 12 - 1999, M. FOLIBEY Tékovi, profession de carrossier demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance totale de 6 a 30 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 36, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 33.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 711 déposée le 29 - 12 - 1999, M. BANOUE Amévi Benoît, profession, d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 92 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Atiéguou (Togo 2000) et borné au nord par le lot n° 808, au sud par le lot n° 804, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 806.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 712 déposée le 29 - 12 - 1999, Mme SEWOA Manavi, née AHIKPO, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 61 a 03 ca 4 situé à Noépé-Aképe, connu sous le nom de Noépé-Aképe et borné au nord par la route nationale n° 5 Lomé Kpalimé, au sud par la propriété AMOUZOU Dalia, à l'est et à l'ouest par la propriété AGLAGO Adjoa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 713 déposée le 29 - 12 - 1999, Mme LAWSON Boè Allah Nadou Esthèr, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 95 ca 64 situé à Davié, connu sous le nom de Adzové et borné au nord par les propriétés Gavi Kokou et Mihesso Abra, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété MIHESSO Abra.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 714, déposée le 29 - 12 - 1999, Mme LAWSON Adjoa Marguerite, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 35 ca 21 situé à Davié, connu sous le nom de Adzové et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété Mihesso Abra et au sud par la route Davié-Dalavé de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 715 déposée le 29 - 12 - 1999, Mme AZIAKPO Manavi, profession, de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 38 ca 77 situé à Davié connu sous le nom de Adzové et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété Mihesso Abra et à l'est par la collectivité FINU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 716 déposée le 29 - 12 - 1999, Mme AKPO Abirhé, profession d'architecte, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 01 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par la propriété SOBA, à l'est par la propriété PATASSE et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 717 déposée le 29 - 12 - 1999, M. HOUNGBLAME Komlavi Senavovo, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 89 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 436, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 432 et à l'ouest par le lot n° 430.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 718, déposée le 29 - 12 - 1999, M. HOUNGBLAME Komlavi Sénavovo, profession de chauffeur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 51 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 437, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par la route de Hédzranawoé de 28 m et à l'ouest par le lot n° 431.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 719 déposée le 29 - 12 - 1999, M. AKAKPOVI Messan Adjé Kotokpa, profession, d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 24 ca situé à Lomé connu sous le nom de Aflao Totsivi Avenou et borné au nord par 2 lots non numérotés et le lot n° 20, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 720 déposée le 29 - 12 - 1999, M. AKAKPOVI Messan Adjé Kotokpa, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 51 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Totsivi Avenou et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par un lot non numéroté, à l'est par le lot n° 561 et à l'ouest par le lot n° 559.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 721 déposée le 30 - 12 - 1999, M. DEGLI Komlan, profession de technicien supérieur demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 06 a 64 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Pangalam et à l'est la propriété TORDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 722, déposée le 30 - 12 - 1999, M. AKOU-SOKPE Kossi Mawuli, profession de directeur, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 00 a 00 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpariyoh et borné au nord, au sud par la collectivité Pangalam, à l'est par la propriété BRETTON et à l'ouest par la propriété Kadje.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 723 déposée le 30 - 12 - 1999, M. BARRY Ada Mohamed, profession, de commerçant demeurant et domicilié à Nassablé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 63 a 40 ca situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Dyob et à l'est par la propriété Bolidja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 724 déposée le 30 - 12 - 1999, M. BARRY Ada Mohamed, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Nassablé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 59 a 23 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dyob.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 725 déposée le 30 - 12 - 1999, M. EBOE Kowou, profession d'électricien bâtiment demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 05 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kanyikopé Abokopé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 1056, à l'est par le lot n° 1057 et à l'ouest par le lot n° 1056 et une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 726, déposée le 30 - 12 - 1999, M. SODATONOU AMEGBOH Joseph, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 60 a 82 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la route internationale n° 2 Lomé-Aného, au sud par l'océan atlantique, à l'est et à l'ouest par la propriété Assah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Conservateur de la propriété foncière
P.O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

CREATION DE SOCIETES

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 03 novembre 1999 sous le n° Togo-Lomé 1999 B 0765 de la constitution par acte du 27 septembre 1999, d'une société à Responsabilité Limitée (SIAR INTERNATIONAL) au capital de 1. 000. 000 de Francs CFA dont le siège est à Lomé, 15, Avenue de la Libération et ayant pour objet : la comptabilité, le conseil en gestion, l'organisation, l'étude de projets, l'ingénierie et contrôle, la représentation sous toute ses formes de toutes entreprises. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation.

Gérant : Monsieur ELESSESSI Folly Azianto.

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo) le 24 novembre 1999 sous le n° Togo-Lomé Bo830 de la constitution par acte du 15 septembre 1999, d'une société à Responsabilité Limitée dénommée «**International Trading Agency**» «**ITA**» au capital de **Deux Millions (2.000.000)** de Francs CFA dont le siège est à Lomé boulevard du 13 Janvier n° 4350 et ayant pour objet : l'Import-Export, le commerce général, l'achat, la vente, la négociation et le transport de tous produits et de tous matériels automobiles, aéronautiques et maritimes de toute nature, neufs ou d'occasion ; la représentation commerciale et industrielle et tous types d'activité dans les formes les plus diverses relatives aux objets précités ;

Et plus généralement, toutes opérations économiques similaires ou connexes.

Le gérant : Monsieur Eric Jean-Marie BARATIN.

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 1253/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5/11/99

Dénomination : «**Formation Professionnelle Plus**»
(FORPRO-PLUS)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle de la femme et de la jeune fille en particulier les plus démunies entre elles ;

- Assurer l'intégration sociale de la jeune filles dans son milieu de vie ;

- Sensibiliser les jeunes filles à la protection sanitaire contre les maladies contagieuses en général les MST-SIDA en particulier ;

- Eliminer chez la femme et la jeune fille les complexes liés au sexe, à la couleur et les pratiques qu'ils entraînent.

Lomé, le 5 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1300/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/11/99

Dénomination : **Union des Organisations paysannes "Ankley - Développement"** (UOP - Ankley - Développement)

Siège : Sokodé -Togo

Buts : - Contribuer à la promotion d'un développement intégral

local et participatif basé sur l'engagement, la confiance en soi, la responsabilité, la solidarité, l'entente et le travail dans les villages des organisations paysannes membres ;

- Oeuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des membres de l'association, de leur familles et de toute la population ;

- Amener à travers l'animation globale et la formation permanente les hommes et les femmes et surtout les jeunes, à s'organiser pour leur bien-être et à s'engager dans le développement local participatif de leur milieu ;

- Travailler en collaboration avec les vieux et les sages pour la valorisation du savoir paysan en matière de Développement socio-économique, socio-culturel et socio-sanitaire.

Lomé, le 12 novembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1301/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/11/99

Dénomination : "Groupe de Recherche-Action pour le Développement Socio-Economique en vue de la Promotion Humaine et de la Coopération Internationale (GRADSE / PHCI)"

Siège : Sokodé -Togo .

Buts : - Travailler à la promotion sociale et économique des populations rurales et urbaines en accordant une importance particulière à leur participation libre et responsable à la transformation de leur société.

Lomé, le 12 novembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1303/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/11/99

Dénomination : "Eglise Evangélique la Gloire de Dieu" (E. E. G. D)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Œuvrer à la propagation de la bonne nouvelle de l'Evangile de Jésus-Christ ;

- Eduquer les enfants à vivre chaque instant de leur vie à travers les préceptes de l'évangile de Jésus-Christ ;

- Défendre la liberté sous toutes ses formes surtout, la liberté de culte ;

- Adhérer et / ou collaborer avec toute association poursuivant les mêmes objectifs nationaux ou internationaux.

Lomé, le 12 novembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1305/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/11/99

Dénomination : "Association Découverte Togo Profond" (A. DE. TO. P.)

Siège : Kouma-Konda (P/ Kloto)- Togo

Buts : - Promouvoir les activités touristiques ;

- Favoriser les contacts entre les jeunes du Togo et ceux du monde entier ;

- Faire découvrir le Togo dans sa profondeur par le biais de la culture et des loisirs ;

- Lutter pour la protection et la restauration de l'environnement au Togo.

Entreprendre des initiatives du développement rural.

Lomé, le 15 novembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1443/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13/11/99

Dénomination : "Union des Groupements Agricoles pour le Développement Industriel" (UGADI)

Siège : Niamgoulam -Togo (P/ Sotouboua)

Buts : - Renforcer les capacités d'intervention de ses membres dans les programmes de développement ;

- Amener les membres à travailler ensemble pour le développement de leur milieu ;

- Amener ses membres à s'organiser pour maîtriser la production des ressources nécessaires à un développement local participatif et solidaire des terroirs de Niamgoulam et de ses environs.

Lomé, le 13 novembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1255/MISD-SG-DAPSC-DSC du 10/11/99**Dénomination : "Association de l'Entente" (A E)****Siège : Lomé -Togo****Buts : - Regrouper les jeunes et leur permettre de se connaître ;****- Développer l'esprit d'amour, de sympathie et d'entraide entre ses membres ;****- Apporter à ses membres, assistance financière, matérielle et / ou morale ;****- Organiser des journées de réjouissance.**

Lomé, le 10 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 1306/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/11/99****Dénomination : "Association des Communautés Rurales pour le Développement" (ACRD)****Siège : Tsévié (P/Zio) -Togo****Buts : - Rassembler et organiser les communautés villageoises afin d'entreprendre des actions susceptibles de déclencher leur autopromotion ;****- Redynamiser les activités économiques en vue d'augmenter les revenus des paysans qui permettront d'améliorer leurs conditions de vie ;****- Sensibiliser les paysans sur la protection de leur environnement.**

Lomé, le 16 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 1311/MISD-SG-DAPSC-DSC du 17/11/99****Dénomination : "Jeunesse Mobilisée pour un Monde Meilleur" (J. 3M)****Siège : Lomé-Togo****Buts : - Protéger les jeunes délinquants et enfants ;****- Promouvoir les activités de développement dans les communautés de base ;****- Agir pour la protection de l'environnement.**

Lomé, le 17 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 1312/MISD-SG-DAPSC-DSC du 17/11/99****Dénomination : "Conseil Interprofessionnel des Fruits et Légumes"****Siège : Lomé-Togo****Buts : - Promouvoir la production en quantité des fruits et légumes ;****- Uniformiser les itinéraires techniques pour respecter les mêmes critères de qualité ;****- Améliorer la compétitivité des fruits et légumes au Togo en adoptant une stratégie du type industriel ;****- Défendre le prix de vente des fruits et légumes ;****- Harmoniser, maîtriser et uniformiser la logistique pour ses membres ;**

Lomé, le 17 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 1313/MISD-SG-DAPSC-DSC du 17/11/99****Dénomination : "Ministère Bethel"****Siège : Sanguéra (P/ Golfe)- Togo****Buts : - Proclamer la gloire de Dieu ;****- Aider ses membres à partager ensemble avec les chrétiens du Togo et du monde entier, la vérité ;****- Encourager la prière constante, arme puissante contre les actes sataniques ;****- Evangéliser et témoigner la foi effective.**

Lomé, le 17 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 1333/MISD-SG-DAPSC-DSC du 18/11/99****Dénomination : "Nouvelle Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo" (NEEPT)**

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Aider ses membres à assumer leurs responsabilités dans la société comme pour le Seigneur ;

- Faire rapprocher les peuples éloignés de la foi vivante et salvatrice en notre Seigneur Jésus-Christ ;

- Construire l'Eglise pour former à la maturité spirituelle ;

- Construire des écoles dans les milieux où cela s'avère nécessaire ;

- Créer des centres d'orphelinat et de formation professionnelle.

Lomé, le 18 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1334/MISD-SG-DAPSC-DSC du 19/11/99

Dénomination : "Christopher International Corporation"
(CIC)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Alléger les souffrances dues à la pauvreté ;

- Réduire l'exode rural par l'auto insuffisance ;

- Pourvoir les milieux ruraux nécessiteux en produits génériques notamment les médicaments, matériels de santé.

Lomé, le 19 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1346/MISD-SG-DAPSC-DSC du 22/11/99

Dénomination : "L'Eglise à Lomé"

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Susciter, encourager et soutenir toutes initiatives tendant à favoriser la connaissance, la pratique de l'amour de Dieu et des hommes et de la philosophie et l'enseignement du Christ ;

- Oeuvrer pour le développement spirituel de tous ses membres et pour l'extension et l'avènement du Royaume du Seigneur Jésus-Christ.

Lomé, le 22 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1348/MISD-SG-DAPSC-DSC du 22/11/99

Dénomination : "Cercle de Développement"

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Promouvoir les activités génératrices de revenus ;

- Lutter contre la famine, la malnutrition et la délinquance juvénile ;

- Promouvoir le bien-être social et économique de la femme ;

- Développer l'esprit de solidarité et d'entraide ;

- Coopérer avec des institutions nationales, internationales, des Organisations Non gouvernementales (ONG) intéressées par le développement et la promotion de la jeunesse africaine.

Lomé, le 22 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1362/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25/11/99

Dénomination : "Caisse Togolaise d'Epargne et de Crédit"
(CTEC)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Faire toutes opérations de crédit et d'épargne ;

- Procéder à des travaux de crédit et de prêt à court terme ;

- Importer et exporter des biens meubles et immeubles ;

- Gérer les biens meubles et immeubles.

Lomé, le 25 novembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1363/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25/11/99

Dénomination : "Association pour la Prévention
et la Protection de la Santé" (APPS)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Informer les gens sur la bonne pratique de l'hygiène et les amener à les pratiquer ;

- Faire connaître à la population les causes et les conséquences des maladies couramment rencontrées dans notre milieu, les modes de leur transmission et les moyens pour les prévenir ;

- Aider les gens à adopter des comportements relatifs à l'hygiène et à la santé ;

- Préparer les élèves à une participation active à la prévention.

Lomé, le 25 novembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1364/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25/11/99

Dénomination : "Education - Développement" (E - D)

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) -Togo

Buts : - Améliorer les conditions de vie des communautés à la base.

Lomé, le 25 novembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1365/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25/11/99

Dénomination : "Assocrate - Internationale"

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Regrouper les revendeurs et revendeuses des marchés permanents et les masses démunies quel que soit leur origine, nationalité, race ou sexe ;

- Mettre en commun leurs économies ;

- Créer des entreprises commerciales au Togo afin de résorber le chômage ;

- Lutter contre la pauvreté urbaine et rurale.

Lomé, le 25 novembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1395/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3/12/99

Dénomination : "Centre de Développement des Actions Communautaires" (CDAC)

Siège : Afagnan Gbleta (S-P/ Afagnan) -Togo

Buts : - Œuvrer pour le développement socio-économique et culturel de l'homme par des actions de promotion, d'information, d'éducation, de communication et de protection en mettant l'accent sur l'approche participative et auto soutenue.

Lomé, le 3 décembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1396/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3/12/99

Dénomination : "Syndicat Libre des Agriculteurs du Togo" (SYLIA TO)

Siège : Badou (P/ Wawa) -Togo

Buts : - Œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie socio-économique et culturelle des agriculteurs du Togo par une lutte en vue d'une meilleure exploitation et commercialisation des produits agricoles.

Lomé, le 3 décembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1399/MISD-SG-DAPSC-DSC du 6/12/99

Dénomination : "Association pour le Développement et l'Amélioration des Conditions de Vie" (ADACOV)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Développer et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural ;

- Aider les commerçants et agriculteurs dans leur milieu afin de freiner l'exode rural ;

- Appuyer les initiatives d'auto-promotion pour le développement intégral ;

- Protéger les populations dans le domaine médico-social ;

- Organiser l'agriculture organique ;

Lomé, le 6 décembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1405/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8/12/99

Dénomination : "Centre d'Appui et de Promotion de l'Education et de la Formation" CAPE F)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Eduquer les enfants, les jeunes et les adultes ;

- Assurer la formation professionnelle des jeunes ;

- Alphabétiser les femmes et les hommes ;

Lomé, le 8 décembre 1999
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1406/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8/12/99

Dénomination : "Ministère de l'Evangile Audio et Audio-Visuel du Togo" (MEAAVT)

Siège : Kpalimé (P/Kloto) -Togo

Buts : - Permettre la communication effective de l'évangile du Christ au moyen des prédications bibliques sur cassette-audio et fournir de matériels et équipements relatifs à ce travail, fournir la communication effective de l'Evangile au moyen des prédications enregistrées et des outils supplémentaires pour les populations togolaises dans leur propre langue.

Lomé, le 8 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1407/MISD-SG-DAPSC-DSC du 9/12/99

Dénomination : "Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur au Togo" (H C M E - Togo)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Réunir sous son égide, les Maliens résidant au Togo ;

- Développer et entretenir entre eux des liens de solidarité, d'entraide dans des moments spécifiques donnés ;

- Venir en aide moralement et financièrement à l'un de ses membres dans des moments spécifiques donnés ;

- Informer ses membres de leurs obligations vis-à-vis des pays d'accueil ;

- Favoriser l'épanouissement culturel, scientifique et technique des Maliens à l'étranger.

Lomé, le 9 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1408/MISD-SG-DAPSC-DSC du 9/12/99

Dénomination : "Eglise de l'Assemblée des Chrétiens du Togo"

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Evangélisation ;

- Guérison spirituelle, organisation des noces ;

- Célébration des cultes en plein air et dans l'Eglise :

- Ordination des pasteurs par onction et imposition des mains ;

- Organisation des conventions rassemblant périodiquement les fidèles du monde pendant sept (7) jours pour des évangélisations populaires.

Lomé, le 9 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1409/MISD-SG-DAPSC-DSC du 9/12/99

Dénomination : "Famille Paysane" (FAP)

Siège : Agbodrafo (P/Lacs) -Togo

Buts : - Soutenir les populations dans les domaines sociaux.

Lomé, le 9 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1427/MISD-SG-DAPSC-DSC du 10/12/99

Dénomination : "Alliance Missionnaire pour les Nations" (A. M. N)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Atteindre le monde entier par la parole de Dieu ;

- Porter les fardeaux du monde devant le Trône de la grâce ;

- Planter ou aider à planter des Eglises vivantes ;

- Promouvoir la musique chrétienne ; ;

- Instaurer un ministère de réconciliation.

- Créer un réseau de communications chrétiennes.

Lomé, le 10 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1428/MISD-SG-DAPSC-DSC du 10/12/99

Dénomination : "Association des Amis de la Santé et Vie" (2A S V)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Assainir le milieu de vie des populations togolaises ;

- Porter secours aux plus défavorisés ;
- Donner des soins à moindre frais aux patients ;
- Prendre en charge les classes les plus démunies, par la fourniture des soins gratuits ;
- Ouvrir une maison de santé ;
- Réinsérer socialement les laissés pour compte.

Lomé, le 10 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1440/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13/12/99

Dénomination : "Eglise Pentecôte des Assemblées
Chrétiennes de la Foi"

Siège : Kpekplémé (P/ Moyen-Mono) -Togo

Buts : - Annoncer la Bonne Nouvelle à toute la création en vue de convertir des âmes à Christ pour la vie éternelle.

Lomé, le 13 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1459/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/12/99

Dénomination : "Eglise de la Grande Commission" (E. G. C)

Siège : Lomé-Togo

Buts : - Proclamer l'Evangile ;

- Gagner des âmes pour Christ par l'évangile et le baptême ;
- Faire des disciples ;
- Contribuer à l'unité du corps de Christ et à l'avancement du Royaume de Dieu.

Lomé, le 15 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1467/MISD-SG-DAPSC-DSC du 20/12/99

Dénomination : "Association Togolaise pour le Développement Economique et Social" (A T O D E S)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Informer et éduquer le public togolais en général et les populations des zones rurales en particulier sur les problèmes de développement afin de les amener à participer activement au processus de développement à la base.

Lomé, le 20 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1482/MISD-SG-DAPSC-DSC du 21/12/99

Dénomination : "Jama'At Islamique Ahmadiyyat du Togo"

Siège : Notsé (P/Haho) -Togo

Buts : - Diffuser la doctrine de la connaissance de l'Islam authentique du Saint Prophète Muhammad ;

- Cultiver la foi musulmane en participant très activement au développement de l'être humain par la formation, l'éducation et des actions humanitaires dans le domaine de la santé ;

- Promouvoir l'enseignement basé sur l'Islam de tolérance, d'amour et de paix ;

- Promouvoir les actions et les œuvres sociales à caractère humanitaire ;

- Œuvrer avec l'aide de toutes les bonnes volontés à l'épanouissement de la jeunesse.

Lomé, le 21 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1483/MISD-SG-DAPSC-DSC du 21/12/99

Dénomination : "Conseil pour le Développement Intégral"
(C D I)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Aider par un encadrement adéquat, les populations togolaises en général à s'impliquer directement dans le processus global du développement.

Lomé, le 21 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1471/MISD-SG-DAPSC-DSC du 21/12/99**Dénomination : "Développement Economique de la Femme par Intégration" (DEFI-ACTION)****Siège : Lomé-Togo****Buts :** - Renforcer le pouvoir économique de la femme, permettre à celle-ci de jouir de tous ses droits qui lui sont reconnus et créer des structures mutualistes d'épargne ;

- Organiser les communautés de base féminines en structures formelles autogérées tout en initiant des activités susceptibles de contribuer à la promotion de la femme.

Lomé, le 21 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 1492/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27/12/99****Dénomination : "Association pour le Développement des Petits Métiers" (A D P M)****Siège : Lomé-Togo****Buts :** - Contribuer à la réadaptation des jeunes dans le nouveau contexte social, économique ;

- Assurer la formation professionnelle des jeunes et les installer ;

- Promouvoir les petits métiers ;

- Regrouper les jeunes dans des groupements.

Lomé, le 27 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 1499/MISD-SG-DAPSC-DSC du 29/12/99****Dénomination : "Association Mokpokpo de Bè" (A. M. Bè)****Siège : Lomé-Togo****Buts :** - Renforcer les liens de solidarité entre les femmes pour s'entraider ;

- Soutenir les initiatives de développement visant l'amélioration des conditions de vie par une autopromotion ;

- Disposer d'une banque communautaire pour faciliter l'accès aux crédits à toutes les femmes de la communauté de Bè.

Lomé, le 29 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 1515/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30/12/99****Dénomination : "Mission Luthérienne"****Siège : Dapaong (P/Tône) -Togo****Buts :** - Proclamer l'évangile de Jésus-Christ en vue de faire des hommes ses disciples ;

- Planter une église luthérienne confessionnelle et indigène qui sera en communion avec les autres églises luthériennes confessionnelles du monde ;

- Mettre en place un programme étendu d'enseignement théologique pour former les dirigeants autochtones nécessaires à la vie de l'église et de veiller à son bon fonctionnement ;

- Etablir un programme pour former et équiper cette église pour le développement social de ses membres et de leur société.

Lomé, le 30 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**N° 1516/MISD-SG-DAPSC-DSC du 31/12/99****Dénomination : "Douleur et Actions Humanitaires au Togo et en Afrique" (DAHTA)****Siège : Lomé-Togo****Buts :** - Prendre une position active et participative sur tout problème intéressant la santé, la population, le développement, l'environnement et se constituer partie-civile sauf strictement dans le cadre d'une activité politique car DAHTA n'est pas une organisation politique mais humanitaire qui doit défendre et soulager tous ceux qui souffrent.

Lomé, le 31 décembre 1999

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA**AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS**

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 13370 de la République togolaise Vol. LXVIII Fo 23 appartenant à Mlle TOURANI Ashadivi R. informaticienne comptable demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 11565 RT, Vol. 59 Fo 19 appartenant à M. Kodjo Affanou N'BOUAKE, soudeur demeurant et domicilié à Lomé, Anfamé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au Public de la perte de la copie du titre foncier n° 9044 de la République togolaise, vol XLVI, Fo 107 appartenant à M. ANTHONY Oscar Ferdinand, topographe demeurant à Lomé préfecture du Golfe.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au Public de la perte de la copie du titre foncier n° 4860 de la République togolaise, vol XXV, Fo 136 appartenant à M. KOLIOSSAH Lucas, cultivateur à Woulita-Hohoe (Atakpamé).

Pour deuxième insertion